

## **Société Française de Casinos**

Exercice clos le 31 octobre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

EXPONENS Conseil & Expertise  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5.500.000  
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Française de Casinos

Exercice clos le 31 octobre 2017

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Française de Casinos,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Française de Casinos relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif au reclassement du fonds de commerce et des dépréciations associées en immobilisations financières conformément au règlement ANC 2015-06.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Valorisation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 octobre 2017, la valeur nette des titres de participation de votre société s'élève à M€ 27,1 sur un total bilan de M€ 30. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est estimée par la direction sur la base des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise.</p> <p>L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon les cas à des éléments prévisionnels (perspective de rentabilité) et/ou des éléments stratégiques (synergies attendues, valeur stratégique) de cette activité/ entreprise.</p> <p>Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;</li><li>• apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance ;</li><li>• vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.</li></ul>

## ■ Respect du plan de continuation / continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les dettes de votre société comportent notamment K€ 5.083 faisant l'objet de plans de continuation tels que mentionnés dans la note 4.6 « Etat des échéances des dettes à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>En date du 9 mars 2017, le tribunal de commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par votre société. Les nouvelles modalités de son plan d'apurement sont mentionnées dans le paragraphe « 1) Modification du plan de continuation de Société Française de Casinos » note « 1 Faits caractéristiques de la période » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Ce plan de continuation fait l'objet d'échéances progressives. Le montant à rembourser en 2018 au titre de ces plans s'élève à K€ 1.452.</p> <p>Nous avons considéré que l'application de la convention de continuité d'exploitation constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de votre société et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur l'application de la convention de continuité d'exploitation ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de la société et du groupe et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction du groupe ;</li><li>• vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li><li>• obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.</li></ul>

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés a adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, qui figurent dans le rapport de gestion ne sont pas complètes : le montant des factures clients émises, non réglées à la date de clôture, le nombre de ces factures et le pourcentage qu'elle représentent dans le chiffre d'affaires ne sont pas présentés.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévu à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 29 juin 2001 pour le cabinet EXPONENS Conseil & Expertise et du 12 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 octobre 2017, le cabinet EXPONENS Conseil & Expertise était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

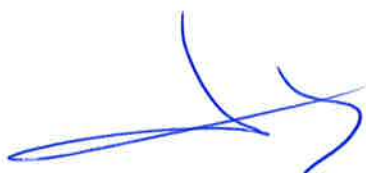
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Nathalie Lutz

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Sabran



***ETATS FINANCIERS AU***  
***31/10/2017***



COMPTES ANNUELS  
BILAN - ACTIF

(en milliers d'euros)	31/10/2017			31/10/2016
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits...	90	90		6
Fonds commercial				16 032
Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. techniques, mat & outillage	3	2	1	2
Autres immob. corporelles	146	87	59	68
Immobilisations en-cours	23		23	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	48 379	21 060	27 318	9 548
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 641</b>	<b>21 239</b>	<b>27 402</b>	<b>25 656</b>
<b>Stock et en cours</b>				
Matières premières et approv.				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	303	5	298	597
Autres créances	2 191	470	1 721	1 189
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	350		350	396
<b>Charges constatées d'avance</b>	25		25	37
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 869</b>	<b>476</b>	<b>2 393</b>	<b>2 219</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>51 509</b>	<b>21 715</b>	<b>29 794</b>	<b>27 875</b>

**BILAN - PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2017</b>	<b>31/10/2016</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	11 764	14 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	28	28
Réserve légale	90	90
Report à nouveau		-426
<b>Résultat de l'exercice</b>	-769	-1 815
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 112</b>	<b>11 881</b>
Provisions pour risques	1 243	1 337
Provisions pour charges	8	6
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 251</b>	<b>1 343</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 281	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 239	710
Dettes fiscales et sociales	315	261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50
Autres dettes	14 547	13 629
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>17 432</b>	<b>14 651</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 794</b>	<b>27 875</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2017	31/10/2016
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de service France	862	614
Production vendue de service Export		
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>862</b>	<b>614</b>
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	8	232
Autres produits		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>869</b>	<b>846</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock ( marchandises )		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 478	1 633
Impôts, taxes et versements assimilés	8	9
Salaires et traitements	320	255
Charges sociales	153	133
Dotations aux amortissements sur immobilisations	26	24
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	1	3
Autres charges	104	120
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 091</b>	<b>2 178</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 221</b>	<b>-1 332</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2017</b>	<b>31/10/2016</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	20	23
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	2	1
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	233	670
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>257</b>	<b>696</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	470	2 137
Intérêts et charges assimilées	5	4
Autres charges financières		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>475</b>	<b>2 141</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-218</b>	<b>-1 444</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-1 440</b>	<b>-2 776</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	133	279
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>134</b>	<b>279</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>140</b>	<b>33</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-6</b>	<b>246</b>
Impôts sur les bénéfices	-676	-715
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-769</b>	<b>-1 815</b>

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **Renouvellement de la DSP et de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Gruissan**

En date du 14 novembre 2016, la Convention de Délégation de Service Public du casino de Gruissan a été renouvelée pour 15 ans soit jusqu'au 29 février 2032.

En date du 21 février 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Gruissan jusqu'au 28 février 2021.

- **Modification du plan de continuation de Société Française de Casinos**

En date du 9 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos. Les nouvelles modalités de son Plan d'apurement sont donc les suivantes :

- ✓ 2016 : 7% (508 K€ : cette échéance a été payée le 11 mars 2017)
- ✓ 2017 : 10% (726 K€)
- ✓ 2018 : 20% (1.452 K€)
- ✓ 2019 : 25% (1.816 K€)
- ✓ 2020 : 15% (1.089 K€)

- **Réduction du capital de Société Française de Casinos**

En date du 22 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital d'un montant de 2.240.686,80 € par imputation des pertes par réduction de la valeur nominale des titres de 2,71 € à 2,31 €.

Après cette opération, le capital de Société Française de Casinos s'élève à 11.763.605,70 € et est composé de 5.092.470 actions de 2,31 € chacune.

- **Projet de cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos**

En date du 21 septembre 2017, la Société Française de Casinos a entamé des négociations en vue de céder sa participation de 49% qu'elle détient dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos.

- **Désendettement et opérations sur capital du casino de Collioure**

Pour rappel, le passif de CECPAS gelé par le redressement judiciaire comprenait notamment :

- une dette de 842 K€ vis-à-vis du groupe TAHOE (« créance TAHOE »), ancien actionnaire de CECPAS.
- une dette de 1 093 K€ vis-à-vis de la Société Générale (« créance SG »).

Ces dettes ont fait l'objet :

- pour la créance TAHOE, d'un rachat le 7 janvier 2017 par la société Frameliris, actionnaire de référence de la SFC,
- pour la créance SG, d'un rachat le 12 juillet 2017 par les sociétés Frameliris et Verneuil Finance, tous deux actionnaires de la SFC.

Par un acte du 12 octobre 2017, Frameliris et Verneuil Finance ont décidé d'abandonner une partie de la valeur nominale de leur créance inscrite par subrogation au passif de la société CECPAS, soit un total abandonné de 655 K€ / 1 936 K€ comptabilisé en produits financiers dans les comptes de la CECPAS.

Par un acte du 12 octobre 2017, Frameliris, Verneuil Finance et SFC ont conclu un acte de cession de créances pour un montant global de 1 280 K€ des créances détenues par Frameliris et Verneuil Finance sur la CECPAS.

Le prix de cession, accepté par SFC, s'élève à la valeur actualisée de la dette Collioure dans les comptes consolidés du groupe, et inclus un engagement de la part des deux actionnaires de ne pas se faire rembourser en numéraire et de les apporter au capital de la société SFC.

Enfin, aux termes des décisions prises par l'associé unique du 27 octobre 2017, le capital social de la CECPAS a été augmenté d'une somme globale de 1.763.000 € par prélèvement sur le compte prime d'émission, de fusion et d'apport et par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la société et par la création 88.150 actions de 20 €.

Puis réduit d'un montant de 3.463.440 € pour le porter à 100.000 € par imputation des pertes.

- **Opérations sur capital de Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG**

Aux termes des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2017 et constatés par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme globale de 1.338.180 € puis réduit par imputation des pertes de 1.874.760 €.

Au 31/10/2017, le nouveau capital social s'élève à 116.220 € représentant 38.740 actions.

- **Appel d'offre Casino de Lamalou-les-Bains**

En date du 25 octobre 2017, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue dans le cadre de la consultation de Délégation de Service Public concernant le casino de Lamalou-les-Bains.

- **Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur les casinos de Port-la-Nouvelle et Chamonix**

En date du 30 octobre 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Port-la-Nouvelle jusqu'au 31 octobre 2022.

En date du 30 octobre 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Chamonix jusqu'au 31 octobre 2019.

- **Avancement du dossier d'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon**

Suite à un appel d'offre, la Commune de Bagnères-de-Luchon a désigné Concessionnaire de Service Public : la Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos.

Le Cahier des Charges et le Contrat d'occupation ont été signés le 9 juin 2016 et une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de janvier 2017.

Des retards sont à déplorer dans ce dossier pour deux raisons :

- D'une part, la complexité du dossier technique pour l'installation dans une partie désaffectée des Thermes. Ces difficultés sont résolues et le permis de construire a été obtenu le 3 novembre 2017.

- D'autre part, une opposition farouche de quelques adversaires politiques de l'actuelle municipalité qui a orienté l'enquête publique et déposé un recours contre le permis de construire pour ralentir le processus.

Malgré cela, la détermination tant de la Mairie que de la Société Française de Casinos reste intacte et tout est mis en œuvre pour que le casino soit ouvert à la fin de l'année 2018.

## Note 2 – Évènements postérieurs à la clôture

- **Renouvellement de la DSP sur le casino de Collioure**

Suite à un appel d'offre du 14 septembre 2017, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du casino de Collioure, la Commune de Collioure a retenu la candidature de la CECPAS Casino de Collioure déposée le 29 septembre 2017.

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée jusqu'au 5 mai 2018.

Au terme de la présentation du cahier des charges en date du 5 février 2018, la Mairie s'est dite satisfaite de la proposition et des efforts consentis par la CECPAS Casino de Collioure.

Une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 27 février 2018 pour une durée de 5 années soit jusqu'au 5 mai 2023.

## Note 3 - Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-180 ; PCG Art. 531-1/1)

- **Modes et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, conformément au principe de permanence des méthodes.

Suivant le règlement ANC 2015-06 les malis techniques figurant dans le poste fonds commercial au 1er janvier 2016 doivent être reclassés au bilan selon leur affectation, conformément aux nouvelles règles comptables.

Conformément à cette nouvelle réglementation, le mali technique inscrit précédemment en fonds commercial pour 29 M€, résultant des fusions absorptions des sociétés du Casino de Gruissan, Châtelcasino et Port-la-Nouvelle, a été réaffecté comptablement sur l'exercice clos le 31 octobre 2017 aux titres de participations. La provision pour dépréciation de 13 M€ a suivi le même traitement.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour chaque immobilisation en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation prévue.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation
<b>Immobilisations Incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
<b>Immobilisations Corporelles</b>		
Machines de jeu	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
Agencements, aménagements divers	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations, les malis techniques (selon règlement ANC 2015-06) ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence pour les immobilisations financières autres que les titres de participation.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque les événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Dans ces situations, Société Française de Casinos mesure la valeur d'utilité d'une participation par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés, et en prenant en compte des éléments tels que les synergies attendues ainsi que la valeur stratégique de cette activité / entreprise pour le groupe.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Provisions pour indemnité de départ en retraite**

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté conformément à la convention collective des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels.



Le calcul de la provision tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux de turn-over : en fonction de l'âge du salarié (table statistique)
- tables de mortalité TH 08-10 et TF 08-10
- taux de revalorisation des salaires de 1,6%
- taux d'actualisation de 1,1%.

#### Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

##### 4.1 – Immobilisations

<i>Valeurs brutes (en milliers d'euros)</i>	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail	29 063		29 063	
Logiciels et PCB	90			90
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>29 153</b>		<b>29 063</b>	<b>90</b>
Installations, matériel & outillage	3			3
Agencements, aménagements divers	15	3		17
Matériel de transport	56			56
Matériel de bureau, mobilier	65	8		73
Immobilisations en cours		23		23
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>139</b>	<b>34</b>		<b>172</b>
Titres de participations	17 476	30 800		48 276
Prêts & autres immob. Financières	101	2		103
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>17 577</b>	<b>30 802</b>		<b>48 379</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>46 869</b>	<b>30 835</b>	<b>29 063</b>	<b>48 641</b>

L'augmentation du poste « Titres de participations » correspond principalement à la réaffectation du mali technique pour 29.063 K€ (cf note 3 – Modes et méthodes d'évaluation) et à la souscription aux augmentations de capital du casino de Collioure et de SEMCG. (cf note 1 – Faits majeurs survenus au cours de l'exercice).

À la clôture de l'exercice 2016-2017, le groupe SFC a effectué un test de perte de valeur sur les titres, du casino de Gruissan, du casino de Port La Nouvelle, du casino de Châtelguyon, du casino de Collioure, du casino de Chamonix et du casino de Capvern. Les valeurs d'entreprise ont été déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces sociétés.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont les suivantes :

2016-2017	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix	Capvern
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022	2018/2022
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2016-2017 (hors prélèvements)	9 075 K€	5 885 K€	2 305 K€	2 557 K€	3 030 K€	3 462 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2022) (EBITDA/CA net)	32,4%	41,6%	21,9%	26,8%	19,3%	32,5%

Les tests n'ont pas fait apparaître de perte de valeur. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée sur la période.

Le poste « Prêts & autres immob. Financières » comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux et les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement.

#### 4.2 – Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	83	6		90
Immobilisations mises en concession				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>83</b>	<b>6</b>		<b>90</b>
Installations, matériel & outillage	1	1		2
Agencements, aménagements divers	1	2		3
Matériel de transport	37	7		44
Matériel de bureau, mobilier	30	11		41
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>69</b>	<b>20</b>		<b>89</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>153</b>	<b>26</b>		<b>179</b>

#### 4.3 – État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A 1 an	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49		49
Autres immobilisations financières	18		18
Clients douteux ou litigieux	6		6
Autres créances clients	297	297	
Personnel et comptes rattachés	35	33	2
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôt sur les bénéfices	714	714	
Etats et autres collectivités : TVA	293	248	45
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Groupe et associés	1 149		1 149
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	25	25	
<b>Total général des créances</b>	<b>2 585</b>	<b>1 317</b>	<b>1 268</b>

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales (cf. 4.10). Ces sommes sont laissées à la disposition des filiales, générant des produits financiers au taux de 1,71%, et n'ont donc pas d'échéance à court terme.

#### 4.4 – Composition du capital social & variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au début de l'exercice	5 092 470	2,75 €uros
En fin d'exercice	5 092 470	2,31 €uros

La variation des capitaux propres par rapport à la clôture précédente se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31/10/16	Réduction de capital	Réserves	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/17
Capital social	14 004	-2 241					11 764
Prime d'émission	28						28
Réserve légale	90						90
Report à nouveau	-426	2 241		-1 815			
Résultat net	-1 815			1 815		-769	-769
Capitaux propres	11 881					-769	11 112

#### 4.5 – État des dépréciations et provisions

##### • État des dépréciations

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp	13 031		13 031	
Dépréciation / titres particip	8 029	13 031		21 060
Dépréciation / Comptes clients	11		6	5
Autres Prov pour dépréciations	139	470	139	470
<b>Total des dépréciations</b>	<b>21 211</b>	<b>13 501</b>	<b>13 176</b>	<b>21 536</b>
<i>Dont dotations et reprises (augmentations / diminutions)</i>				
· d'exploitation			6	
· financières		13 501	13 170	
· exceptionnelles				

Conformément au règlement ANC 2015-06, la provision pour dépréciation du mali technique de 13.031 K€ a été réaffectée en « provision pour dépréciation des titres de participation » (cf note 3 – Modes et méthodes d'évaluation).

##### • État des provisions

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes					
Prov. / Retraite	6	1			8
Autr. prov. pr risques et chgs	1 337			94	1 243
<b>Total des provisions</b>	<b>1 343</b>	<b>1</b>		<b>94</b>	<b>1 251</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>					
· d'exploitation		1			
· financières				94	
· exceptionnelles					

Malgré la reconstitution des fonds propres de la CECPAS Casino de Collioure au 31 octobre 2017, l'engagement de Société Française de Casinos de s'adjoindre ou se substituer au paiement d'une des échéances du plan d'apurement du casino de Collioure demeure. Il a donc été décidé de reprendre cette provision au même rythme que les remboursements effectués dans le cadre du plan d'apurement de la CECPAS. La reprise de provision pour risques de 94 K€ correspond à la première échéance réglée le 31 mai 2017 par le casino.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges prud'homaux ».

#### 4.6 – État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 281		1 281	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 239	1 147	93	
Personnel et comptes rattachés	103	103		
Sécurité sociale et organismes sociaux	118	118		
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	76	76		
Etat, Autres impôts et taxes	18	18		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
Groupe et associés	10 083		10 083	
Passif inscrit au plan de continuation	4 357	1 453	2 905	
Autres dettes	107	107		
Produits constatés d'avance				
<b>Total général des dettes</b>	<b>17 432</b>	<b>3 072</b>	<b>14 361</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Remboursements effectués				

Les sommes mises à disposition par les filiales ne génèrent pas d'intérêts financiers au vu de la situation de la société SFC et conformément aux conventions de trésorerie signées entre les sociétés du groupe. Ces comptes courants n'ont pas d'échéance à court terme.

#### 4.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- **Charges et Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/10/2017	31/10/2016
Charges constatées d'avance	25	37
Produits constatés d'avance	-	-

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

Néant

- **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

(en milliers d'euros)	31/10/2017	31/10/2016
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638	207
Dettes fiscales et sociales	76	68
Autres dettes	106	86
<b>TOTAL</b>	<b>821</b>	<b>361</b>

#### 4.8 – Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/10/2017	31/10/2016
<b>Postes du Bilan</b>		
Titres de participations (1)	27 166	9 397
Créances clients et comptes rattachés	296	342
Autres créances	678	555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	624	128
Autres dettes	9 379	7 791
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Refacturations diverses	147	165
Rémunération présidence (SFC) (CA)	715	450
Produits de participation		
Autres produits financiers	20	23
Charges financières	5	
Charges d'exploitation	648	695

(1) Le montant des titres de participations est net de dépréciations.

#### 4.9 – Transactions avec les parties liées

Suite aux opérations de rachats de créances inscrites dans le passif de la CECPAS Casino de Collioure (cf note 1 – Faits majeurs survenus au cours de l'exercice), les dettes ci-dessous figurent dans les comptes de SFC au 31 octobre 2017 :

- une dette de 813 K€ vis-à-vis Verneuil Finance
- une dette de 468 K€ vis-à-vis de Frameliris

Il est rappelé que les 2 actionnaires de référence de SFC ont pris l'engagement de ne pas se faire rembourser leur créance respective en numéraire et de les apporter au capital de la société SFC.

#### 4.10 – Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	N° Siren	Siège Social	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA net au 31/10/17
GRUISSAN	305 322 042	Gruissan	1 240	4 309	100,00	21 625	13 407	-3 058		5 485
PLN	407 654 094	Port-la-Nouvelle	400	420	100,00	6 356	1 591	382		1 851
CHATELCASINO	391 605 987	Châtel-Guyon	88	3 202	99,91	13 412	9 304	-1 072		3 701
COLLIOURE	382 014 645	Collioure	100	701	100,00	2 582	1 680	-529		1 807
CHAMONIX	387 565 823	Chamonix	19	-1 151	100,00			329		2 083
BAGNERES DE LUCHON	820 966 455	Paris	100	98	100,00	100	100	-49		
SFBC	818 055 428	Paris	2 000	1 889	49,00	980	980	296		181
200% POKER	522 208 933	Paris	500	-184	68,46	32		142		
SEMCG	395 780 380	Châtel-Guyon	116	103	48,95	1 765	57	-1 213		
SIHCT	347 497 844	Paris	100	189	100,00	1 425	97	-1 984		
SCI SFBC	822 760 237	Paris	10	66	49,02					

## Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

### 5.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2017	31/10/2016
Refacturations diverses	147	165
Rémunération présidence (SFC)	715	450
<b>TOTAL</b>	<b>862</b>	<b>614</b>

### 5.2 – Autres achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2017	31/10/2016
Locations immobilières et charges locatives	97	70
Entretien et réparation	32	42
Assurances	142	113
Honoraires	175	148
Autres frais généraux	1 032	1 259
	<b>1 478</b>	<b>1 633</b>

### 5.3 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2017	31/10/2016
Produits financiers de participation	20	23
Autres intérêts et produits assimilés	4	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	233	670
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>257</b>	<b>696</b>
Dot. Fin. aux amort. et provisions	470	2 137
Autres charges financières	5	4
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>475</b>	<b>2 141</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-218</b>	<b>-1 444</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts de comptes courants des filiales pour 20 K€ (cf note 4.10).

Le poste « Dotations Financières aux amortissements et provisions » correspond principalement à la provision du compte courant de casino de Chamonix.

### 5.4 – Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2017	31/10/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	133	279
Produits cessions des immobilisations	1	
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>134</b>	<b>279</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139	33
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	1	
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>140</b>	<b>33</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-6</b>	<b>246</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- Charge exceptionnelle résiduelle dans le litige MICROMANIA pour 6 K€.

## Note 6 - Informations Hors Bilan

### 6.1 – Crédit-bail

Au 31 octobre 2017, la société ne détient aucun crédit-bail en-cours.

## Note 7 – Effectif moyen

### 7.1 – Effectif moyen

L'effectif moyen s'établit à 5,68 équivalents temps plein en 2016-2017 contre 4,58 en 2015-2016.

### 7.2 – Ventilation par catégorie de l'effectif

	2017	2016
Cadres	2	2
Employés – Agents de maîtrise	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

### 7.3 – Ventilation par tranche d'âge de l'effectif

	2017	2016
20 ans et moins	-	-
De 21 à 30 ans	-	-
De 31 à 40 ans	4	3
De 41 à 50 ans	2	2
51 ans et plus	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## Note 8 - Rémunération des dirigeants

### 8.1 – Information en matière de rémunération

La rémunération brute des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2017, à un total de 49 K€ au titre du mandat détenu. Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

### 8.2 – Rémunération des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2017, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2017			31.10.2016		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	100	20	120	120	24	144
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>120</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

### Note 9 - Engagements hors bilan

#### Dettes garanties par des sûretés réelles :

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions du casino de Gruissan.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel-Guyon (représentant 2 206 K€ en valeur historique) a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

### Note 10 – Intégration fiscale

Société Française de Casinos est tête du groupe fiscalement intégré SFC composé des casinos de Gruissan, Port-la-Nouvelle, Collioure, Chamonix, Bagnères-de-Luchon, de Châtelcasino et de SIHCT. Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales du groupe fonctionnent selon le principe de neutralité. Chaque filiale du groupe intégré comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de la société mère Société Française de Casinos. Les économies d'impôt liées aux déficits (survenus durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat dans les comptes de Société Française de Casinos.

Selon ce principe de neutralité, Société Française de Casinos, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2017 un produit d'intégration fiscal d'un montant de 674 K€ constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino de Gruissan pour 332 K€, Châtelcasino pour 331 K€, Port-la-Nouvelle pour 10 K€ et Collioure pour 3 K€.

Le déficit groupe restant à reporter au 31 octobre 2017 s'élève à 43 K€.

### Note 11 - Consolidation

Société Française de Casinos en tant que société mère du Groupe SFC intègre ses filiales dans ses comptes consolidés.

### Note 12 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	31/10/2017		31/10/2016		31/10/2017		31/10/2016	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	28	100	33	100	28	100	33	100
Missions accessoires		0		0		0		0
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>